



## Commune de CERNY (Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 novembre à 17 h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 14 novembre 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes BARBERI, VUITRY, CARPENTIER et TRIMBOUR,

Absentes excusées : Mmes LEPAGE, FRANCISCO et SAINGERY

Secrétaire de séance : Mme Cynthia TRIMBOUR

#### N° 2025 / IV / 1 - 7.1 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la liste de créances irrécouvrables n° 7157330812 établie par le service de gestion comptable de La Ferté-Alais, et sa demande d'admettre en non-valeur les produits s'y rapportant,

CONSIDÉRANT que les admissions en non-valeur sont décidées par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire,

L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil d'administration**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

ACCEPTE d'admettre en non-valeur les titres de recettes, énumérés dans la liste n° 7157330812 arrêtée par le service de gestion comptable de La Ferté-Alais, correspondant à des créances de 2007 à 2017 d'un montant total de 98,65 €,

**DIT** que la somme de 98,65 euros sera prise au chapitre 65 de l'exercice 2025,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Marie-Claire CHAMBARET  
Présidente du CCAS

